

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

Informations générales

Intitulé du projet :	TRANSTU - MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE
Numéro du projet :	2014-0493
Pays :	Tunisie
Description du projet :	Financement du programme de renouvellement du matériel roulant de la ligne de banlieue Tunis Goulette Marsa (TGM).
EIE exigée :	Non

Projet faisant partie du programme « empreinte carbone¹ » : Non

Évaluation des incidences environnementales et sociales

Évaluation des incidences environnementales

Le projet consiste en l'acquisition par la Société des Transports de Tunis, en abrégé « STT » (dont la dénomination commerciale « Transtu ») de 18 rames automotrices électriques, à classe unique, de type plancher haut (alimentée en 750 Vcc) destinées aux dessertes ferroviaires de la ligne de banlieue Tunis-La Goulette-Marsa (TGM) à Tunis.

Les nouvelles automotrices remplaceront 18 anciennes rames automotrices arrivant en fin de vie et augmenteront la capacité du parc de matériel roulant pour répondre à la croissance du nombre de passagers. Le matériel remplacé sera proposé à la vente (éventuellement pour pièces). A ce stade, il n'a pas été décidé si l'acheteur ou le promoteur financera le désamiantage du matériel actuel.

Si le projet était dans l'Union Européenne, il serait hors du champ d'application de la Directive 2011/92/UE et n'est donc pas soumis à une Évaluation des incidences environnementales (EIE), étant donné que la fabrication et l'utilisation de matériel roulant ne sont pas incluses dans les annexes de ladite Directive.

A l'exception de quelques adaptations dans l'atelier-dépôt de TGM existant et éventuellement dans l'atelier Tunis Marine, la Transtu ne projette pas de construire de nouvelles infrastructures ou un nouvel atelier en conséquence directe de l'acquisition de ces nouvelles rames automotrices. La majorité des travaux d'infrastructure planifiés restent mineurs et toutes dans l'emprise ferroviaire. Il n'est pas envisagé qu'une EIE soit requise pour ces travaux.

Une grande partie de la maintenance des trains sera réalisée par les équipes de la Transtu dans l'atelier existant. Avec les quelques adaptations envisagées, les installations auront suffisamment d'espace pour accueillir les nouveaux trains.

¹ Seuls sont retenus les projets entrant dans le périmètre du programme pilote, selon la définition donnée dans le projet de méthodologie de la BEI mise en place pour évaluer l'empreinte carbone, pour autant que les émissions estimées dépassent les seuils fixés dans la méthodologie, à savoir plus de 100 000 tonnes de CO₂e par an en valeur absolue (brut) ou 20 000 tonnes de CO₂e par an en valeur relative (net) – tant pour les hausses que pour les économies.

Luxembourg, 12 April 2018

Le matériel neuf remplace du matériel existant en augmentant le confort et la capacité totale du parc (en nombre de places assises) permettant dans une logique d'offre cadencée de renforcer l'offre aux usagers de la ligne TGM.

Aucun impact négatif pour l'environnement n'est attendu. Les nouveaux trains circuleront sur une infrastructure ferroviaire existante, qui se situe sur une digue (à côté d'une voie rapide routière) qui traverse le lac de Tunis, une lagune côtière inscrite sur la liste des zones humides d'importance internationale de la convention Ramsar (Sites Ramsar).

En comparaison avec le scénario du statu quo, l'investissement améliore l'attractivité du mode ferroviaire par rapport aux modes routiers et devrait contribuer à une réduction du volume du trafic routier interne au Grand Tunis et majoritairement sur le corridor Nord-Est Tunis – La Goulette - Marsa. Le projet permettra également d'améliorer la sécurité routière dans le corridor. L'investissement aura ainsi pour effet de limiter les émissions de gaz à effet de serre, des polluants et les émissions sonores associées à la mobilité sur le territoire concerné.

Enfin, en constante coopération avec les différentes autorités et acteurs du transport public sur le Grand Tunis, la Transtu s'efforce de rendre accessible le transport public à tout le monde et surtout aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les nouveaux trains seront conformes aux spécifications techniques d'interopérabilité (STI) de l'UE relatives à l'émission de bruit et à l'accessibilité des PMR (les trains seront équipés d'un système d'aide aux PMR). Les hauteurs de quais des gares et arrêts de la ligne TGM seront en particulier aménagés pour accueillir l'ensemble des usagers.

Autres aspects environnementaux et sociaux

La visite sur site d'experts a mis en évidence certaines carences et une détérioration de la qualité des processus Hygiène, Sécurité et Environnementaux autour de l'exploitation et de la maintenance du matériel roulant dédié à la ligne TGM.

Afin d'accroître les capacités de gestion durable de l'exploitation et de la maintenance des trains en cours d'acquisition, la Banque demandera au Promoteur de réfléchir à la mise en place d'une meilleure gestion dans le domaine des questions environnementales et sociales liées à l'ensemble de ses investissements, conformément aux pratiques optimales en vigueur au niveau international.

Conclusions et Recommandations

Le projet aura des effets positifs sur l'environnement à travers l'amélioration de la performance du mode ferroviaire par rapport aux autres modes et l'incorporation au matériel neuf des technologies récentes, qui devrait améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions à la source.

Afin de renforcer la performance environnementale de manière durable du nouveau matériel roulant en exploitation et du dépôt, le Promoteur s'engagera à poser les bases d'un système de gestion interne environnementale structuré autour de principes équivalents aux normes ISO 14000. Le promoteur s'engagera en particulier à organiser l'apprentissage des équipes et à améliorer en permanence les aspects liés à la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement des processus opérationnels autour de la ligne TGM.

De plus, le Promoteur s'engagera à faire réaliser les opérations de désamiantage des rames actuelles et de traitement des déchets dangereux issus du démantèlement de ces rames par des prestataires qualifiés et spécialisés.

Sous les conditions ci-dessus, le projet est acceptable pour la Banque du point de vue environnemental et social.